

## L'éducation prioritaire enfin sur de bons rails ?

### ► Communiqué de presse

Le SNALC-FGAF a pris connaissance avec intérêt des annonces faites au sujet de l'éducation prioritaire par le Ministre Vincent Peillon lors du conseil des Ministres de ce jour. **De nombreuses mesures prévues reprennent en effet des préconisations faites par notre syndicat.**

Ainsi, le SNALC-FGAF est satisfait d'apprendre que dans tous les collèges de l'éducation prioritaire, les élèves de 6<sup>ème</sup> seront pris en charge de façon continue jusqu'à 16h30 grâce à des recrutements d'assistants d'éducation. **Nous avons depuis fort longtemps demandé à ce que davantage d'adultes soient présents dans ces établissements pour encadrer les élèves. Nous proposons que les « activités pédagogiques et éducatives en petits groupes » prévues incluent des études dirigées et de l'aide au devoir,** puisque nous savons que nombre d'élèves ne disposent pas de conditions idéales pour faire leur travail personnel hors des murs de l'école.

Pour les mêmes raisons, le SNALC-FGAF se félicite de la priorité donnée aux établissements du premier degré de l'éducation prioritaire, de l'annonce du doublement du nombre d'assistants de prévention et de sécurité, ainsi que de l'augmentation du nombre de personnels de santé dans les réseaux jugés les plus difficiles. **Le SNALC-FGAF approuve également le volet « ressources humaines » prévu par le ministre : revalorisation des indemnités d'exercice spécifique, décharges horaires pour les enseignants de 350 réseaux, plan de formation continue. Le développement annoncé des « internats de la réussite » (le SNALC-FGAF est le seul syndicat à avoir soutenu ces structures) est également une excellente nouvelle.**

Le SNALC-FGAF demande à ce que la carte de l'éducation prioritaire soit revue afin de coller au plus près des réalités du terrain et incite les personnels, qui sont invités à proposer des projets pérennes visant à favoriser le développement des meilleures pratiques, à **mettre en place le collège modulaire que nous avons proposé l'année dernière et dont le fonctionnement est particulièrement bien adapté aux établissements de l'éducation prioritaire.**

Paris, le 15 janvier 2014

Contact : Jean-Rémi GIRARD, Secrétaire national à la pédagogie du SNALC  
girardsnalc@yahoo.fr